

P

Pacher, T. III, p. 93, lisez : 1731, au lieu de 1371.

Paenhuijs, voir **Udekem**.

Pafrath, voir **LOMARE**.

Paglia, voir **Visconti**.

Paijhuse, voir **Schat**; **Boiken**, Suppl.

Pallandt. *Kersillis van Palant, herre zu Breydenbeint* (Breitenbent), donne divers cens à l'abbaye de Burtscheid, 1396, *up sint Marien Magdalenen dage* : un fascé, C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 141) (voir **Wickrath**).

Palmart, voir **Huissen**, Suppl.

Pamele, voir **Spillaers**.

Panconque, voir **Val**.

Pan[n]etier, voir **Bertinchamps**, **Bougiere**, Suppl.

Pape (Jean de), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1474, le 23 mai : une cotice ondée, accostée de trois fleurs de lis (entières), 2 en chef à senestre, 1 à pointe à dextre, L. : *Sigillu lan de Pape* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4106, A. G. B.) (voir **Gracht**, Suppl.).

Parijn, voir **Pollaere**.

PARCGATE (Gilles van den), homme de fief de Jacques Muers (voir à ce nom), 1443 : un oiseau regardant, tenant du bec trois glands tigés, L. : *Gielis va Pergate* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Paroische, voir **Hanon**, Suppl.

Parole, voir **Perols**.

Parsant, voir **Persant**.

Parsberg, voir **Raville**.

Pascaris, voir **Mortagne**, Suppl.

Passy, voir **NEUFCHASTEL**.

Pas[s]charis, voir **Vriese**.

Passchendaale, voir **Saint-Omer**, **Tartare**.

Pat[t]ijn, voir **Sette**; **Comines**, Suppl.

T. III, p. 105. Charles-Philippe Pattijn reçut, de Marie-Thérèse, le 5 décembre 1735, le titre de vicomte (de Patin). Ce fut en 1735 que les armes des vicomtes de Patin, telles que nous les avons blasonnées, furent conférées.

Pauw. *Joris de Paeu* (voir **Varsenaere**), 1430 : trois paons (la queue fermée). C. : un paon rouant, L. : ★ *S Ioris de Paeu* (Fiefs, N° 9060).

— (Gérard de), conseiller du roi et maître ordinaire de la chambre des comptes du Brabant, 1584, le 6 novembre : un chevron, accompagné de trois têtes et cols de paon. C. : une tête et col de paon. L. : *S Gerardi de Pavu* (Arch. de l'Etat, à Gand, Abb. de Saint-Bavon, Suppl.).

Pede (Arnould van), tenancier juré de Henri Heenkenshoet, à Dilbeek, 1448, 71 : une bande, chargée de trois maillets et accompagnée en chef à senestre d'une fleur de lis, au pied coupé. L. : *Aert van Pede* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 12, A. G. B.).

— (Arnould van), tenancier juré de maître Jean Suckel[s], du chef de Martine de Ruët, femme de celui-ci, 1483, 6 : même écu, mais la fleur de lis entière. C. : un vol de l'écu. L. : *Si' Aert van Pee* (Ibid.) (voir **Serjacops**, **Schat**; **Lede**, **Serjacops**, Suppl.).

Peene, T. III, p. 107; lisez : *Le seigneur de PIENNE* : d'azur à la fesse et dix huit billettes, et non : de dix huit billettes.

Pe[e]ters, voir **Schat**, **Udekem**.

PELLANT (*Jordain van*) scelle l'acte de *Gerlach van Vossem*, 1404 : une fleur de lis, au lambel à cinq pendants, brochant (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 221).

Penningen, voir **Bette**, Suppl.

PERGATE, voir **PARCGATE**, Suppl.

Perilleux (Nicolas), échevin et lieutenant de Henri d'Yve, écuyer, seigneur de Saint-Martin et maître de la haute cour de Feix, 1621, le 30 juin : un semé de fleurs de lis; au franc-quartier chargé d'un sautoir. C. : trois plumes d'autruche. L. : *Perilleux*... (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Petit, voir **Leene**, Suppl.

Petit-Jean, voir **Constant**, Suppl.

Petitpas, voir **Pittipas**, Suppl.

Pieret, voir **Hanon**, Suppl.

Pierrefontaine, T. III, p. 121, lisez : d'Avesnes, et non pas : d'Avennes.

Pillin (*Luux*), bailli de la seigneurie de Comines, pour Jean, seigneur de Comines, 1423 : une croix, accostée en chef de deux étoiles. S. senestre : un aigle. L. : *Pillin* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Pinnaert, voir **Ro**.

Pinte, voir **Hemricourt**, Suppl.

Pipenpoij (*Willeame*), écuyer, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1369, le 2 juin, à Bruxelles : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une fasce et un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un huchet, sommé d'un vol. L. : *Pypenpoy* (Namur, N° 1001).

— (Jean), échevin de Bruxelles, 1463 (n. st.); tenancier juré du chapitre Saint-Pierre, à Anderlecht, 1467, 9, 81; tenancier de Henri Heenkenshoet, à Dilbeek, 1473 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, même écu, mais la fasce abaissée, et une tour brochant en cœur sur l'écartelure. C. : un bonnet entre un vol. S. dextre : un lion. L. : *S' Iohānis dēi Pipenpoy* (Cambre; Etabl. relig., Chartreux près de Bruxelles, c. 9 et 12, A. G. B.; Ibid., c. 4106).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article, T. III, p. 130.

— *Jacobus dictus Pypenpoy*, échevin de Bruxelles, 1476 (n. st.) : même écu, mais sans la tour. T. : deux anges. L. : *S' Iacob Pipenpoy* (Chartreux, loc. cit., c. 4106).

— (*Dominus Henricus dictus*), miles, même qualité, 1477 : trois fleurs de lis, au pied coupé. C. : un bonnet entre un vol. S. dextre : un griffon. L. : *S' Heinric Pipenpoy ridd' (Cambre)*.

— *Heer Jan Pijpenpoij, riddere*, même qualité, 1545 : même écu. C. : un vol. L. : *Sigillum Ian Pypenpoy* (Chartreux, loc. cit., c. 9).

— (*Joncker Eustacius*), même qualité, 1587 : mêmes écu et C. L. : *S' Evstachies oy* (Ibid.) (voir **Was**; **Eggloij**, Suppl.).

Pyppin (Jean), échevin de Burtscheid, 1377 : un lambel à trois pendants (rien d'autre). L. : *✠ S' Ian Pippi*. (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 187, 188).

Pirau, voir **Aymeries**, Suppl.

Pyrmont, voir **Eltz**, Suppl.

Pittange, voir **Bissen**, **Heffingen**, Suppl.

Pittipas, voir **Falkenstein**, Suppl.

Plaetmans, voir **Stroobant**.

Plancque[s], voir **Verdonct**; **Codt**, Suppl.

Plassche (Cornelle van den) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 4 florins, à lui dû, par le duc, du chef de son jardin englobé dans le parc ducal, 1432, le 17 mai : trois feuilles de nénuphar, surmontées d'un lambel. T. : un ange. L. : *S' Corneli de Plassche* (Chartes des ducs de Brabant).

Plettenberg, voir **Bocholz**, Suppl.

Plottho, voir **Wargny**.

Poele, voir **Bigard**, **Eenoeden**, **Estor**, **Serjacops**, Suppl.

Poincignon, T. JJI, p. 143; la L. du sceau porte de *Laifoten* (et non : *Lhifoten*); c'est un de la Fontaine.

VOIR JULES VANNÉRUS, *Un ancien sceau de la famille de la Fontaine (d'Harnoncourt)* (Publ. de l'Institut archéol. de Luxembourg, 1901).

Poisson, voir **Royer**.

Poorten, voir **Schat**, **Woelmont**.

Poivre. *Jean de* (sic!) *Poyvre*, fils de Jean, déclare tenir, de la seigneurie de Peteghem, 4 bonniers à Mooreghem, 1560 (n. st.), le 28 mars : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir, chargé de cinq merlettes; aux 2^e et 3^e, deux lions adossés, les queues entrelacées (*Cordes*?). C. cassé. S. : deux griffons (fort endommagé) (Fiefs, N° 5299).

Pollartz. *Daniel*, échevin de Saint-Trond, 1459; l'acte, fort pâli et presque indéchiffrable, ne semble pas le mentionner nommément, 1459 : une croix de vair, accostée en chef de deux maillets penchés; au chef chargé d'un lion couronné, issant. L. : *S' Danielis Polar scabi scai (!) Treudois* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— (Jean), échevin de Brusthem, 1586 : parti; au 1^{er}, un chevron, chargé de trois . . . ; au 2^d, coupé; a, un lion (entier); b, une croix de vair. C. : un lion issant. L. : *S' Ian Pollartz* (Ibid., c. 40).

POLVORDEN. *Le seigneur de Poulvoerde* : d'argent au chevron de sable (Corn. Gailliard, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Ponti, voir **Hanon**, Suppl.

Pontonnerie (*Garin de la*), homme de fief de la Salle de Lille, 1374 (v. st.), le 9 avril : plain, au chef plain; à la cotice brochante. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : . . . *ari* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Poorle, voir **Porte**.

Poorter. *Henricus dictus Portera* (1), échevin de Bruxelles, 1293 : parti-émanché ; la 1^{re} demi-pièce chargée à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : . . . *rici* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 11).

— *Henricus dictus Portere, hereditarius censuarius domini Theoderici, propositi de Capella* (Notre-Dame-de-la-Chapelle, à Bruxelles), 1349 (v. st.), *ultima aprilis* : un parti-émanché ; au franc-quartier chargé de trois losanges couchés, rangés en pal (non accolés). L. : ✠ *S' Henrici dicti P* (Ibid.).

— *Laurentius dictus de Poortere*, bourgmestre (*magister civium*) de Bruxelles, 1489, le 8 octobre (2 actes) : diapré à trois roses à six feuilles ; au franc-quartier brochant à la bande, chargée de trois maillets. T. : un ange. L. : *S Lauerius de Po . rtere (Cambre)* (voir **Steenweg**).

Porte (Gilles de le), homme de fief de la Salle de Lille, 1372, le 15 mai : une sirène, tenant de la dextre un miroir, de la senestre un peigne. L. : . *S Gillion dele Por . .* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines, N° 80).

— *Josse van der Poorte*, seigneur de Moorslede et du *Mosscherambacht* (Métier de Mouscron), comme mari de *Jaene van Coijghem*, fait dénombrement de la seigneurie de *Scardau* (Schardau), sise à Gullegheem, etc., relevant de la seigneurie de Coijghem, appartenant à *Georges Gillon* (le Gillon), et de la seigneurie dite *ter Longhermliere*, à Dottignies, relevant de la seigneurie de Dottignies, appartenant à *minen heere van Ronny* et à dame *Adrienne van Stavele*, sa femme, 1502 (v. st.), le 12 avril ; tient, lui-même, de la Salle d'Ypres, la seigneurie de *Mosscherambacht*, s'étendant, au métier d'Ypres, dans les paroisses d'Iseghem, *Nieuwerkerke* (Oost-Nieuwerkerke), *Ardoije*, *Coolscamp*, *Roulers* et aux alentours, 1502, le 24 novembre : trois portes, munies, chacune, de trois toits aigus ; au franc-quartier brochant chargé d'une croix. C. : une aigle issante. T. senestre : une damoiselle. L. : . . . *osse de la Porte* (Fiefs, N°s 1639, 5711, 5870).

— Le même déclare tenir, de la seigneurie de Menin, appartenant au comte de Flandre, un fief, avec dime, à *Lauwe*, 1514 (n. st.), le 11 février : même écu. C. : une tête et col de . . . (dragon ?). S. : deux lions. L. : *S loosse de la de Morselede* (Ibid., N° 10003).

POPPE (*Ernus Maxhereiz de*), un des tenants de *Revir le Maugon*, manant *apiet del pont damercurt* (Amereœur), lequel opère le transfert d'une maison sise *sour Muese a Vivier desours les mures*

delle citeit de Liege, maison que lui remet *Collars Leuvars*, li *coirdier*, au profit de *Jehan Gobar*, 1374, le 20 mars (date de l'acte) : une croix, chargée en cœur d'un anneau et accompagnée de douze croisettes pattées, au pied fiché. L. : ✠ *S' Ernvs de Pople* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Postel, voir **Serjacops**.

Potelle. Antoine van *Pottelles*, mari de damoiselle *Guillelmine van Dudiselle* (Dudzele), déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, la seigneurie dite *Rumbix Mote* (10-11 bonniers), à Gullegheem, 1502, le 2 mai : une croix (le haut de l'écu est cassé). Cq. couronné. C. : deux pieds de cerf (de cheval ?). L. : *Mortaigne* (Fiefs) (voir **Verwere**, **Zijpe** ; **Mortagne**, Suppl.).

Pottelsberghe, voir **Zaman**, **Wagen**, **Wijckhuijze[n]**, **Wouten**.

Poulard[s], voir **Autrijve**, Suppl.

Pouchin (Antoine), procureur du duc de Bourgogne, à Namur, 1468 (v. st.), le 26 avril : deux étrilles, accostées, accompagnées en pointe d'une merlette. C. : un buste de more. Le tout accosté de deux oiseaux, à long bec, issant du cadre du champ du sceau. L. : *Pouchin* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Poucques, voir **Strinck**, **Triest**, **WIJCHUUS** ; **OVERDILE**, Suppl.

Pouwels, voir **Pauwels**.

Prata, *Pileus, sancte Praxedis presbiter cardinalis*, adresse à l'abbaye de Burtscheid, au diocèse de Cologne, des lettres patentes, données à Maestricht, aux 5^{es} calendes de mars, troisième année du pontificat du pape Urbain, 1380 : dans le champ du sceau, ogival, une sainte, tenant une palme de la dextre, sous un dais, sommé et accosté de diverses saintes, etc. ; dans le bas, un cardinal mitré, en oraison, accosté de deux écus, tous deux à : six (3, 2, 1) fleurs de lis ; au chef plain. L. : *S' Pillei t' sc'e Praxedis presbri cardinalis* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 193).

L'acte ne révèle pas son nom. MORERI l'appelle : *Pileus*, comte de Prata.

Pré, voir **Stienon** ; **Lathem**, Suppl.

Prêmesques, voir **Velde**.

Préseau, voir **Tellier**.

Pret. T. III, p. 161, acte de 1528 lisez : Angre, et non : *Angae*.

Prets. Hubert *Desprez*, seigneur de la Tourette, bailli du comté de Berlaimont (nommé par Marie-Marguerite, comtesse d'Agimont de Berlaimont,



Fig. 1.



Fig. 2.

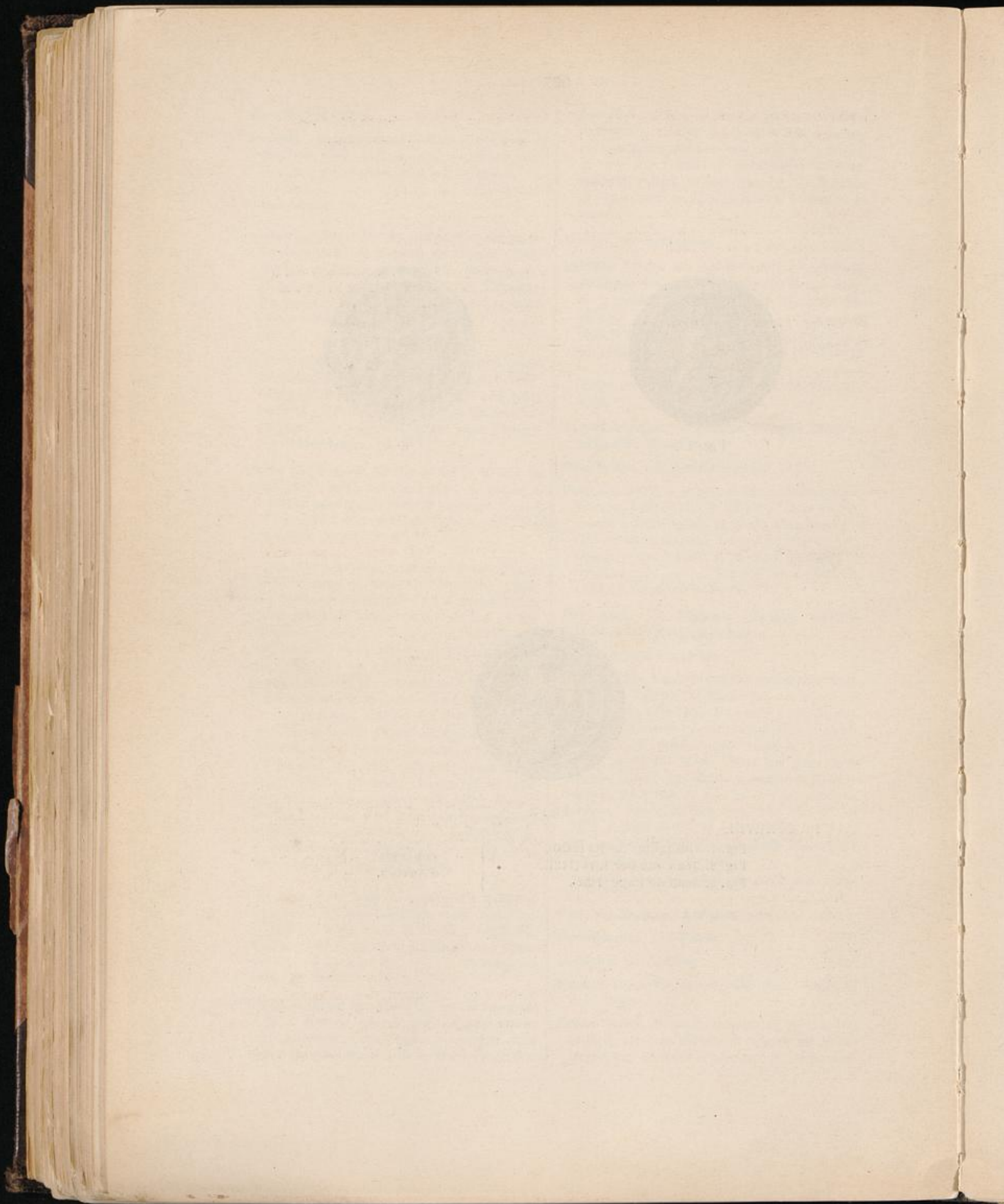


Fig. 3.

Pl. CCXLVIII.

Fig. 1. Guillaume Noijts (1430),
Fig. 2. Jean van der List (1431),
Fig. 3. Jean de Pape (1432),

}
échevins
d'Anvers.



princesse de Gavre, 1648), le 11 août : trois trèfles ; au chef chargé de trois losanges. C. : un trèfle. L. : *e Prets* (M. Alex. Stuckens, château de Ter-Linden).

Prindaal, voir **Schat**.

Proefft (Jean de), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1485, le 18 novembre : trois étoiles à cinq rais ; écusson en cœur à trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *Sigillum Ian de Proefst* (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 12).

Promenschenckel, voir **Vannérus**.

Proudant, } voir **Brandenburg, Falkenstein**, Suppl.
Proudom, }

Provins, voir **Walle; Halewijn**, Suppl.

Pudenbroeck, voir **ZUUTDOORT**.

Pu[e] . . . , voir **Straetman**.

Pulle, voir **Woelmont**.

Punt, voir **Volmer**.

PUTRICH, voir **Schat**.

Putzeijs, T. III, p. 171 (voir **Ghijsbrechts**, Suppl.). Compléter ainsi les armes de Jean Ghijsbrechts, alias Putzeijs, 1473-1492 : un lion couronné, à la queue fourchée, et un semé de billettes.

Putte, voir **Volmeerbeke**.

Puudt, voir **Tartare**.

Q

Quad, voir **Tengnagell**, Suppl.

Quaderebbe, voir **Dens**, Suppl.

Quarre (Damoiseau Jean), seigneur de *Hoeberge* (Hooberg?), échevin de Bruxelles, 1600 : une fasce vivrée. C. : une aigle issante. L. : *Sigillum Iohannis Quarre* (A. G. B., Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 9).

Quien, voir **Woelmont**.

QUATHUSEN. *Tieboyt* (*Diebolt, Dyebolt*) van *Quoithusen*, voué, scelle, avec les juges et échevins de Burtscheid, 1377, 82, 95 : une croix engrêlée, chargée en cœur d'un anneau. L. : *S Tiebot van Qvathsen* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, Nos 140, 187, 188, 195).

Quesnoy, voir **Goudallier**.

R

Raad, voir **Tengnagell**, Suppl.

Rabodanges, voir **Givenchy**, Suppl.

Rade (Simon van den) déclare, de l'aveu de sa femme *Yde*, et de sa sœur, *Berte*, et du fils de celle-ci, *Henric die geheyten is van Uvelant*, avoir comparu, devant le tribunal de *House*, *ende bun uet gegaen mynes guets dat geheyten is dat rot, dat gelegen is inden karspel van House, mit halme, mit hande ende mit monde, . . . in behof des greven van Cleve, dat ick hadde to dinstmannes recht van den greven van Cleve vors., ende kenne dat ick anden vors. gude . . . en geynre hande recht behalde; Goswijn van Dotichem* (Doetinchem) (Henri van Gansbergen scelle pour lui), juge à

House, témoigne que ce transport a eu lieu devant lui, 1339, *des neesten dinsdages na sente Mathias daghe* : un battoir couché, le manche à dextre. L. : ✠ *S Simonis va de Ra . .* (Dusseldorf, Clèves-Mark, No 312) (voir **HOUSE, Rode**, Suppl.).

Ce Simon van den Rade porte, évidemment, ce nom d'après sa terre dite *Rot* = *Rode, Rade, Rath*.

Raemdonck, voir **Vijt**.

Raes, voir **Sempst**.

Raesfeld. *Mathias van Raesvelt* (voir **Hagenbeck**), 1338 : type scutiforme ; une fasce. L. : ✠ *S . . thui de . . svel . .* (Dusseldorf, Clèves-Mark, No 195) (voir **Hagenbeck**, Suppl.).

Raessen. T. III, p. 185. Rectifier ainsi l'écu : au 2^d,